

Séance ordinaire du 11 mars 2025

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois tenue le 11 mars 2025, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1 Madame Julie Demers
District # 2 Madame Lynda Pépin
District # 3 Monsieur Jean Binette Jr
District # 4 Monsieur Marc-André Vallières
District # 6 Madame Nathalie Charbonneau

Absente : District # 5 Madame Catherine De Blois

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Dominic Boucher Paquette.

Mme Kim Leclerc, directrice générale, Greffière et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

2025-03-044 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil ajoute les points suivants :

- 6.1. Autorisation de changer les panneaux électriques
- 6.2. Mandat finaliser l'électricité au dépôt municipal
- 6.3. Achat d'ordinateurs
- 6.4. Ajout du chemin de la Forêt – Épandage d'abat-poussière
- 6.5. Commandite Marathon Mont-Mégantic
- 6.6. Départ volontaire

QUE la section "affaires diverses" reste ouverte.

2025-03-045 Adoption du procès-verbal du 11 février 2025

Il est proposé par Monsieur Jean Junior Binette,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le procès-verbal du 11 février 2025 soit adopté et signé tel que présenté.

Présentation du projet des états financiers 2024

M. Jérôme Poulin de chez Raymond Chabot Grant Thornton présente un projet des états financiers de l'année 2024.

Dépôt du rapport annuel de la bibliothèque

Les membres du conseil ont reçu le rapport annuel de la bibliothèque et ont pu en prendre connaissance.

Dépôt du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux PRABAM

Suite à la reddition de compte transmis, la municipalité a reçu l'aide financière prévue de 96 223\$.

Dépôt des listes

La directrice a remis aux membres du conseil un résumé des salaires versés du 1er au 28 février 2025 est déposé.

2025-03-046 Comptes du mois

Il est proposé par Madame Lynda Pépin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les comptes présentés par la directrice en date du 6 mars 2025 soient payés avec les fonds disponibles des postes budgétaires respectifs. Les chèques #202500030 à 202500095 sont émis.

Dépôt des états financiers 2024

Reporté en avril.

2025-03-047 Refinancement emprunt 393-2013

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois souhaite emprunter par billets municipaux un montant total de 94 100 \$ qui sera réalisé le 13 mars.

Il est proposé par Madame Nathalie Charbonneau,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par la Caisse Desjardins du Lac-Mégantic – Le Granit, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 mars 2025;
2. les intérêts au taux de 4,79% seront payables semestrielle, le 13 mars et le 13 septembre de chaque année;
3. Le maire; M. Dominic Boucher-Paquette ainsi que la directrice générale & greffière-trésorière, Mme Kim Leclerc sont autorisés à signer le billet municipal
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026	8 200,00 \$
2027	8 500,00 \$
2028	8 700,00 \$
2029.	8 900,00 \$
2030	9 300,00 \$
2030	50 500,00 \$ (montant à renouveler)

2025-03-048 Formation rôles et responsabilités des élus

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil autorise, M. Jean Junior Binette, à suivre la formation sur les rôles et responsabilités des élus municipaux pour un montant de 499\$ avant taxes.

**2025-03-049 Entente de services aux personnes
sinistrées 2025-2027**

ATTENDU QUE les villes et les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de Sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs notamment la Loi sur la sécurité civile (R.L.R.Q., c.S-2.3), le Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c.C-27.1);

ATTENDU QUE la SCCR est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont la mission est notamment de porter assistance aux individus, aux groupes ou aux communautés touché(e)s par des situations d'urgence ou des Sinistres en leur offrant une aide humanitaire;

ATTENDU QUE la SCCR, au moyen de ses ressources, incluant une force bénévole, et de son expertise, est susceptible d'aider et de soutenir, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors de Sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la SCCR est reconnue par le ministère de la Sécurité publique (ci-après « MSP ») pour : (i) préparer et mettre en oeuvre les Services aux Personnes sinistrées (tels que définis ci-après) lors de Sinistres (tels que définis ci-après); et (ii) gérer l'inventaire du Matériel d'urgence (tel que défini ci-après) appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de Sinistres;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent établir les modalités suivant lesquelles la SCCR fournira des Services aux Personnes sinistrées en cas de Sinistres sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 938 du Code municipal du Québec, la présente Entente n'est pas soumise aux règles d'appel d'offres prévues aux articles 935 et 936 de cette même loi.

Il est proposé par Madame Lynda Pépin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil autorise le maire, M. Dominic Boucher-Paquette ainsi que la directrice générale & greffière-trésorière, Mme Kim Leclerc à signer l'entente.

QUE le conseil autorise la cotisation annuelle au montant de 225\$.

2025-03-050 Mandat entretien paysager

ATTENDU QUE le conseil a reçu une soumission pour l'entretien des plates-bandes sur les terrains municipaux;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil mandate Madame Stéphanie Audet pour faire l'entretien des plates-bandes de la municipalité en excluant le parc jardin au montant de 2 260,00\$ plus taxes.

**2025-03-051 Vente pour non-paiement des taxes
municipales**

ATTENDU que conformément à l'article 1022 du Code municipal il a été approuvé, par le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois, une liste des personnes endettées envers la Municipalité ;

ATTENDU que la secrétaire-trésorière de la Municipalité a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée ;

ATTENDU que si le paiement des sommes dues n'est pas reçu avant le 12 mars 2025, ces dossiers seront transférés à la MRC du Granit pour être vendus pour défaut de paiement des taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lynda Pépin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'en vertu de l'article 1023 du Code municipal, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois demande à la MRC du Granit de vendre pour défaut de paiement des taxes, les immeubles suivants :

Numéro de matricule : 6427-53-4587
Numéro de cadastre : 4 767 602
Taxes municipales et intérêts : 1 361,57\$
Taxes scolaires et intérêts : 38,12\$
Total des taxes dues : 1 399,69\$

Numéro de matricule : 6025-35-9450
Numéro de cadastre : 5 050 568
Taxes municipales et intérêts : 1 171,11\$
Taxes scolaires et intérêts : 0\$
Total des taxes dues : 1 171,11\$

**2025-03-052 Vente d'immeubles pour non-paiement de
taxes – nomination d'un représentant**

ATTENDU Qu'en vertu de l'article 1038 du Code municipal du Québec, une municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles situés sur son territoire, et ce, par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil;

Il est proposé par Madame Nathalie Charbonneau,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit mandatée par le conseil municipal pour représenter la Municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes de l'année 2025 et qu'elle soit autorisée à protéger la créance de la Municipalité et à faire adjuger l'immeuble au nom de la municipalité s'il n'est pas vendu.

QU'en l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière, que Monsieur Dominic Boucher-Paquette ou Madame Julie Demers, Mairesse suppléante, soient

autorisés à représenter la Municipalité avec les mêmes pouvoirs et à signer tous les documents requis.

2025-03-053 Camp de jour – Enjeux

ATTENDU QUE la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour ;

ATTENDU QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale ;

ATTENDU QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux ;

ATTENDU QUE ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne ;

ATTENDU QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents ;

ATTENDU QUE tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire ;

ATTENDU également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particulier physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année ;

ATTENDU QUE l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service ;

ATTENDU QUE la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci ;

Il est proposé par Madame Nathalie Charbonneau,
Appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers (Ière)s présent(e)s

QUE le préambule soit une partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales, le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes ;

CONSTITUER, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation ;

METTRE en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour ;

QUE cette résolution soit acheminée, à la FQM, à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

2025-03-054

Autorisation de passage – tour de Beauce

ATTENDU QUE le Tour de Beauce prévoit des évènements cyclistes sur le territoire le 13 juin 2025 lors de l'étape Lac-Mégantic/Mont Mégantic;

ATTENDU QU'une autorisation de passage doit être accordée pour que les évènements puissent avoir lieu.

Il est proposé par Monsieur Jean Junior Binette,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'autorisation de passage soit accordée pour cet évènement.

2025-03-055

**Renouvellement Entente intermunicipale
concernant la protection du lac Mégantic**

ATTENDU QUE les municipalités de Frontenac, Lac-Mégantic, Marston et Piopolis, étant connues comme les municipalités riveraines du lac Mégantic, se sont associées afin d'entreprendre les actions nécessaires pour la protection du lac Mégantic ;

ATTENDU QU'afin d'éviter la prolifération de cette plante ainsi que de toutes autres espèces envahissantes, les municipalités riveraines rendent obligatoire, à compter du 9 mai 2022, le nettoyage des embarcations motorisées ou transportées sur une remorque et que des tarifs « résidant » et « non résidant » seront mis en vigueur pour le lavage ;

ATTENDU QUE suite aux commentaires constructifs reçus de certains citoyens, les municipalités riveraines ont convenu de tendre la main aux autres municipalités du Granit afin que celles-ci puissent, en échange d'une contribution, offrir à leurs citoyens respectifs le tarif « résidant » ;

ATTENDU QUE l'ensemble des problématiques liées à la protection du lac Mégantic doit être considéré comme une responsabilité partagée et que tous conviennent que l'accès au plan d'eau doit être le plus accessible possible ;

ATTENDU QUE les municipalités riveraines ont signé une entente intermunicipale établissant entre elles les modalités de partage de responsabilité, déléguant, notamment, la gestion financière du projet à la municipalité de Piopolis.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

D'AUTORISER le maire, Monsieur Dominic Boucher-Paquette à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale établissant une contribution financière pour la protection du lac Mégantic à intervenir, ainsi que tout addenda subséquent, s'il en est, avec les municipalités de Frontenac, Lac-Mégantic, Marston et Piopolis ;

DE VERSER la contribution demandée de 2 000 \$ à la municipalité de Piopolis afin de participer au projet de protection et de mise en valeur du lac Mégantic, et ainsi permettre aux résidents de Notre-Dame-des-Bois d'avoir accès aux tarifs et aux avantages « résidant », et ce, pour l'année 2025.

DE FINANCER ladite contribution de 2 000 \$ au budget courant de la municipalité.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Kim Leclerc à signer tout autre document et à donner toute directive relativement à cette entente intermunicipale.

**2025-03-056 Renouvellement du forfait entourage -
Numérique**

ATTENDU QUE le forfait pour l'hébergement du site internet de la Municipalité est renouvelable chaque année;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil renouvelle le forfait d'hébergement pour le site internet de la Municipalité au montant de 1 750\$ avant taxes avec Numérique.

Dépôt du rapport mensuel incendie février

Le directeur incendie a remis aux membres du conseil un résumé des interventions du mois de février 2025.

2025-03-057 Achat de couteau – Inter

Il est proposé par Monsieur Jean Junior Binette,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise l'achat de couteau au carbure pour un montant de 1712\$ avant taxes chez PJB Industries Inc.

2025-03-058 Demande à Vexco

ATTENDU QUE le conseil a reçu de la compagnie Vexco l'emplacement des secteurs d'intervention ainsi que les travaux de voirie prévus (implantation et/ou réfection de chemin) les secteurs de la Montagne de Marbre, Rang 10 de Notre-Dame-des-Bois et Rang 8 à Notre-Dame-des-Bois

ATTENDU QUE le conseil peut transmettre des commentaires afin d'y inclure des travaux qu'il souhaiterait faire.

Il est proposé par Monsieur Jean Junior Binette,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil fait part des commentaires sur les travaux qui seront effectués sur les chemins.

QUE le conseil municipal aimerait discuter de possibilité de faire l'ajout de travaux à même les permis que Vexco va déposer au ministère pour la réalisation de leurs travaux d'entretien des chemins au bout du Dixième rang Est et au bout du huitième rang. Deux projets que le conseil aimerait réaliser pourraient se faire en partenariat avec la compagnie puisqu'elle aura probablement une pelle mécanique sur place lors de la réalisation de leurs travaux. Projet 1 : aménagement d'une virée à l'extrémité du rang 8 ouest côté sud de la route. Projet 2 : réaliser un élargissement du chemin existant entre la virée pour l'entretien d'hiver et le stationnement des Sentiers frontaliers afin de permettre un espace pour que deux véhicules puissent se rencontrer afin d'éviter qu'un des 2 véhicules recule sur de très longues distances.

Dépôt du rapport mensuel février

L'inspecteur en bâtiment a remis aux membres du conseil un résumé des permis émis du mois de janvier 2025.

2025-03-059 Demande de modification règlementaire

ATTENDU QUE le conseil souhaite faire une modification règlementaire afin d'agrandir la zone RU-11 afin d'inclure les lots riverains du 1^{er} rang qui sont maintenant déneigés et permettre les résidences permanentes.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que le conseil mandate la MRC du Granit à procéder aux modifications règlementaires.

Dépôt du rapport mensuel février

Le responsable aqueduc et égout a remis aux membres du conseil un résumé du mois de février 2025.

2025-03-060 Dépôt du rapport annuel de la station d'épuration des eaux usées 2024

Il est proposé par Monsieur Jean Junior Binette,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil ait pris acte du rapport transmis par le responsable.

2025-03-061 Autorisation de changer les panneaux électriques

ATTENDU QUE le conseil a reçu un rapport indiquant que les panneaux électriques de l'aréna doivent être changés puisqu'ils ne sont plus conformes.

ATTENDU QUE le panneau dans le local des Lions doit également être changé;

ATTENDU QUE le conseil a reçu 3 soumissions.

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil Philippe Mercier Inc. à changer les panneaux électriques pour un montant de 4 629,73\$ avant taxes

2025-03-062 Mandat finaliser l'électricité au dépôt municipal

ATTENDU QUE la municipalité doit finaliser les travaux au dépôt municipal concernant l'électricité;

ATTENDU QUE le conseil a reçu 3 soumissions.

Il est proposé par Madame Lynda Pépin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise Philippe Mercier Inc à finaliser les travaux pour un montant de 605,29\$ avant taxes.

2025-03-063 Achat d'ordinateurs

ATTENDU QUE la municipalité doit changer l'ordinateur du responsable des travaux publics ainsi que le portable utilisé par l'inspecteur adjoint.

Il est proposé par Madame Nathalie Charbonneau,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise l'achat de deux ordinateurs ainsi que deux écrans avec souris et clavier chez Mégaburo pour un montant de 2 832,07\$ avant taxes.

2025-03-064 Ajout du chemin de la Forêt – Épandage d'abat-poussière

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une signature supplémentaire, celle-ci permet d'obtenir le nombre de requêtes nécessaire afin d'autoriser la préparation et l'épandage d'abat-poussière.

Il est proposé par Monsieur Jean Junior Binette,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise l'ajout du chemin de la Forêt dans la liste des chemins qui obtiendront le service.

2025-03-065 Commandite marathon du Mont-Mégantic

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande d'aide financière pour le Marathon du Mont-Mégantic, l'événement de course en sentier permet d'amasser des fonds pour l'organisme La Bouée de Lac-Mégantic. Cet organisme vient en aide aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants.

Il est proposé par Madame Nathalie Charbonneau,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil contribue financièrement pour le Marathon du Mont-Mégantic pour un montant de 500\$.

2025-03-066 Départ volontaire - Mario Beauchemin

ATTENDU QUE le conseil a reçu l'information disant que M. Beauchemin n'est plus disponible à effectuer son travail pour le reste de la saison hivernale;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil municipal prend acte de cette information.

Période de questions

Le maire, et les élus répondent aux questions du public.

2025-03-067 Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la présente séance soit levée. Il est 20h47.

Dominic Boucher-Paquette
Maire

Kim Leclerc
Directrice générale &
Greffière-trésorière